

DÉPARTEMENT DES YVELINES  
MAIRIE DU PECQ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

- SÉANCE DU 21 MARS 2024 -

L'an deux mille vingt-quatre,  
Le vingt et un mars à dix-sept heures,  
Le Conseil d'Administration du Centre Communal  
d'Action Sociale, légalement réuni au lieu ordinaire de  
ses séances sous la Vice-Présidence de  
Madame Gwendoline DESFORGES.

Étaient présents :

Nombre de membres :  
En exercice : 17  
Présents : 10  
Votants : 16

Madame Gwendoline DESFORGES  
Monsieur Pierrick FOURNIER  
Madame Anne-Laure de BROSSES  
Madame Denise JOURDRIN  
Monsieur Jacques LELUBRE  
Madame Laurence de CHABOT  
Madame Agnès THÉBAUD  
Madame Véronique BECQUET  
Madame Marie-Laure de BECDELIEVRE  
Madame Michèle BIANCO

Membres absents avec pouvoir :

Madame Laurence BERNARD  
(pouvoir à Madame Gwendoline DESFORGES)  
Monsieur Pascal SIMONNET  
(pouvoir à Monsieur Pierrick FOURNIER)  
Monsieur Philippe CLOUS  
(pouvoir à Madame Anne-Laure de BROSSES)  
Madame Anne-Marie COLIN  
(pouvoir à Madame Denise JOURDRIN)  
Monsieur Bernard LONGATTE  
(pouvoir à Monsieur Jacques LELUBRE)  
Madame Hélène de FUMICHON  
(pouvoir à Madame Marie-Laure de  
BECDELIEVRE)

Membre absent sans pouvoir :

Madame Christelle LECLERCQ

Madame Stéphanie LESPINAS, Responsable du  
C.C.A.S. – Service Vie Sociale, est secrétaire de séance.

Exp. pu. en vertu de l'article 10  
076-267801397-20240321-2024-12-DE  
Date de télétransmission : 29/03/2024  
Date de réception préfecture : 29/03/2024

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE du PECQ**  
**du 21 MARS 2024**

Objet : Subvention à l'Association AVENIR APEI pour l'année 2024.

Madame la Vice-Présidente informe les membres du Conseil d'Administration que l'Association AVENIR APEI est une association Loi 1901 à but non lucratif, créée le 19 février 2000, sise 27 rue du Général Leclerc – 78420 CARRIÈRES sur SEINE et affiliée à l'UNAPEI Union nationale des Associations de Parents, de Personnes handicapées mentales et de leurs Amis.

Cette association a pour but d'apporter aux personnes handicapées mentales et à leurs familles l'appui moral et matériel dont elles ont besoin.

Chiffres :

- Environ 50 bénévoles
- Nombre d'adhérents : 282 dont 7 Alpicois.

Actions menées :

- Actions opérationnelles pour la mise en œuvre des orientations stratégiques :
  - o Adaptation de l'offre d'accompagnement aux nouveaux besoins,
  - o Inclusion par l'école, le logement et la citoyenneté,
  - o Évolution des modèles d'accès au travail dans les établissements et services d'aide par le travail :
    - *Développement de modes alternatifs d'accompagnement et d'adaptation au travail,*
    - *Accompagnement à l'hygiène de vie et aux soins*
  - o Développement du bénévolat en direction des personnes accueillies et des familles.

L'Association AVENIR APEI sollicite une subvention de 2 000,00 € pour l'année 2024. Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de statuer sur cette demande, ainsi que sur le montant de la subvention à accorder à cette association. Une subvention d'un montant de 1 800,00 € a été accordée par le C.C.A.S. en 2023.

Cet exposé entendu,

A l'unanimité des présents et représentés, Monsieur Jacques LELUBRE ne prenant pas part au vote compte tenu de ses fonctions au sein de l'association, après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration décident d'accorder à l'Association AVENIR APEI une subvention de 2 000,00 € pour l'année 2024.

La dépense ainsi mandatée sera imputée sur la ligne budgétaire 65-63-6574 du budget 2024 du C.C.A.S.

Fait et délibéré  
Pour extrait conforme  
La Vice-Présidente du C.C.A.S.,



Publié le :

  
Accusé de réception en préfecture  
078-267801397-20240321-2024-12-DE  
Date de télétransmission : 2024-03-21  
Date de dépôt en préfecture : 2024-03-21  
**Genevieve DESFORGES**  
Adjointe au Maire